

L'an deux mille huit, le 6 octobre à vingt et une heures,  
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,  
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,  
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

*Pour la Commune de FAVIERES,*

Madame Patricia CHARBOIS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

*Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,*

Monsieur Serge GUINDOLET, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

*Pour la Commune de PONTCARRE,*

Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne Marie VUILLAUME.

*Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,*

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

*Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,*

Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Etaient absents non représentés : Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Jean Marc ROLLAND.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Catherine TOURNUT accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> Septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Annulation de la Fiche-Action CLAIR N° 6-2008
- Subvention de matériel : Chantiers Verts.

### **I – Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre :**

Monsieur Gérard DEBOUT présente aux membres du conseil communautaire l'état d'avancement du projet. Il rappelle que la SHON totale du siège communautaire sera supérieure à 600 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-13 et L. 5211-5,

Vu le Code des Marchés Publics notamment l'article 20,

Vu le Décret du 29 novembre 1993,

**Vu** le jugement en date du 20 juin 2006 du Tribunal Administratif de Strasbourg,

**Vu** la notification du marché de maîtrise d'œuvre en date du 01/06/2007 avec l'entreprise CITA- Jean-Luc BOURSIGNON (92- Montrouge),

**Considérant** que la prise de cet avenant ne correspond pas à une augmentation du pourcentage de rémunération du maître d'œuvre mais bien de la refonte du projet et plus particulièrement de l'Avant Projet Sommaire et de la réévaluation du coût prévisionnel des travaux,

**Considérant** que le coût prévisionnel des travaux de construction du siège communautaire est de 850 000 €H.T pour la tranche ferme et de 406 000 €H.T pour la tranche conditionnelle,

**Vu** le budget,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Article premier:** Autorise le Président à signer au marché d'un montant initial de 82 360,00 €HT soit de 98 502,56 €TTC, un avenant de 55 995,00 €H.T soit 66 970,02 €TTC correspondant aux honoraires portant sur la tranche ferme 11 693,00 €H.T soit 13 984,83 €TTC et sur la tranche conditionnelle : 44 302,00 €H.T soit 52 985,19 €TTC

**Article second :** Autorise Le Président à signer un avenant à l'acte d'engagement afin de préciser les co-traitants au marché signé avec CITA – Jean Luc BOURSIGNON.

## **II – Séjours été 2008 : Convention de partenariat avec Ferrières-en-Brie :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

**Considérant** que la Communauté de Communes de la Brie Boisée a organisé sur la période du 4 au 18 juillet 2008 et du 17 au 31 juillet 2008 : un séjour été pour les 13/17 ans à Arenys de Mar (Catalogne-Espagne) et un séjour été pour les 6/12 ans au Grau du Roi (Gard).

**Considérant** l'intérêt que peut avoir la coopération intercommunale pour le bon déroulement de cet accueil,

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Article Unique:** Autorise le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer la convention avec la Commune de Ferrières-en-Brie.

## **III – Annulation de la Délibération N° 50-2008. :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°50-2008 en date du 7 juillet 2008, visé par les Services de la Sous-préfecture le 16 juillet 2008,

**Considérant** que Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy a demandé par courrier en date du 5 août 2008 de retirer la délibération n°50-2008 portant sur les indemnités de fonction des conseillers communautaires ayant reçu délégation,

**Considérant** que le non retrait de la délibération va engendrer des frais d'avocats à supporter par la Communauté de Communes de la Brie Boisée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article Unique:** Retire et annule la délibération n°50-2008.

**IV – Modification de la délibération N° 49-2008 :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-13 et L. 5211-5,

Vu le décret n°2000-163 du 28 février 2000,

Vu le décret n°2000-654 du 19 juillet 2001,

Vu la circulaire du 15 avril 1992,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 49-2008 en date du 2 juin 2008,

**Considérant** que les élus du Conseil Communautaire et tous autres membres des commissions de la Communauté de Communes de la Brie Boisée peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement occasionnés par leur mandat électoral,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article premier** : Modifie l'article premier comme il suit :

« Décide d'indemniser les membres du Conseil Communautaire et tous les autres membres des commissions de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, qui en feraient la demande, de leurs frais de déplacement pendant leur mandat électoral ».

**Article second** : Dit que les autres articles restent inchangés.

**V – Annulation Fiche-Action CLAIR N°6-2008 :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n°43-2007 du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2007, portant création de la fiche action CLAIR « Etude de valorisation du patrimoine naturel ».

Vu l'appel public à la concurrence publié par le BOAMP en date du 16 mai 2008,

**Considérant** que les propositions reçues ne rentrent pas dans l'enveloppe dédiée à cette action,

**Considérant** que ces crédits peuvent être reversés sur d'autres fiches actions du CLAIR,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article premier** : Décide de clore le marché portant sur l'Etude de valorisation du patrimoine du bassin de vie de la Brie Centrale et de rendre le marché sans suite.

**Article second** : Décide d'annuler la fiche action n° 6-2008 dont la Communauté de Communes de la Brie Boisée est le maître d'ouvrage.

**VI – Subvention Matériel – Chantiers Verts :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-13 et L. 5211-5,

Vu la délibération n°16-2007 du Conseil de la Communauté de Communes en date du 5 mars 2007 et portant création des Chantiers Verts

**Vu** la mise en concurrence des entreprise CHOUFFOT SAS (91, FONTENAY LE VICOMTE), ESSON'AGRI (91, BALLANCOURT/ESSONNE), ETS MONNERAT SA (77, COULOMMIERS),

**Considérant** la demande des Chantiers Verts en terme d'équipement permettant d'améliorer la transformation et la valorisation des rémanents,

**Considérant** que la Communauté de Communes de la Brie Boisée et notamment les communes de Favières, Villeneuve-Saint-Denis et de Villeneuve-le-Comte se sont engagées dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...) avec l'appui de l'association AQUI' Brie, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué,

**Considérant** que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles que le broyeur végétal est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40% du Conseil général, avec un montant plafonné à 7500,00 euros hors taxe,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Article premier :** Autorise l'achat d'un broyeur végétal pour un montant H.T de 7 500,00 € chez CHOUFFOT SAS,

**Article second :** Sollicite la subvention correspondante auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne,

**Article trois :** S'engage à ce que le matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Conseil Général, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Avant de passer aux questions diverses Madame le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient de nommer un élu supplémentaire pour le Bureau de l'ADBC.

Madame le Président propose à Madame Sophie AUBRADOUR d'accepter cette nomination ; Madame Sophie AUBRADOUR accepte la nomination.

## **VII – Questions diverses :**

**Mucoviscidose :** Madame le Président rappelle que les manifestations organisées dans le cadre des Virades de l'Espoir, les samedi et dimanche 27-28 septembre 2008, ont été un succès. La marche entre la commune de Ferrières-en-Brie et de Bussy-Saint-Georges a réuni de nombreux participants. Elle s'est conclue par un « Baby-foot humain ».

**Manifestations :** Monsieur Philippe MURO fait le point sur le Festival de Musique de la Brie Boisée organisée du 27 septembre au 25 octobre 2008. Il rappelle les dates des manifestations :

- le 27 septembre 2008 → Chorale de la Gondoire à de Villeneuve-le-Comte,
- le 4 octobre 2008 → Pop Rock Années 80 à Pontcarré
- le 11 octobre 2008 → Jazz « Big Band » à Favières
- le 18 octobre 2008 → Fan' Sixtees à Ferrières-en-Brie
- le 25 octobre 2008 → Gospel Church à Villeneuve-le-Comte

## **VII – Questions diverses (Suite) :**

Monsieur Philippe MURO propose d'ouvrir la réflexion sur les prix d'entrées. La mise en place d'un « PASS », et d'un tarif Groupe pourraient être étudiés.

Monsieur Franck PAILLOUX propose de redéfinir un tarif « Jeune ».

Monsieur Tony SALVAGGIO rappelle que du 11 au 19 octobre, se tient l'Exposition d'automne de Peintures et de Sculptures à la salle des fêtes de Pontcarré. Cette manifestation est organisée par la municipalité de Pontcarré en partenariat avec l'Association Créativa.

**Culture :** Monsieur Philippe MURO informe les membres du conseil communautaire de la possibilité d'obtenir d'avantage de subventions auprès du Conseil Général pour les manifestations culturelles. Il souligne qu'il sera très attentif au montage de dossier de subventions.

Urbanisme : Monsieur Gérard DEBOUT propose que des élus de la Brie Boisée suivent la mise en place du SCOT de Marne et Gondoire.

Messieurs Robert DUVEAU et Serge LANGE sont proposés comme représentant de la Brie Boisée.

Jeunesse : Monsieur Franck PAILLOUX fait un point sur les projets menés par la Commission Jeunesse et Sports :

- Création d'un poste d'intervenant sport dès septembre 2009
- Définition d'une charte graphique commune à toutes les communications à destination de la jeunesse et du sport
- Mise en place de 4 sorties de type culturel, sportif, musical et de découverte
- Mise en place de sorties à la journée (à la mer)

Forestiers Juniors : Monsieur Daniel CHEVALIER rappelle qu'il a sollicité depuis quelques mois les services de l'Agence des Espaces Verts afin de travailler sur le développement du programme « Forestiers Juniors ». A ce jour il n'y a toujours pas eu de Rendez-vous programmé.

Circuit de Formule 1 : Monsieur Daniel CHEVALIER informe les membres du Conseil Communautaire que le conseil municipal de Villeneuve-le-Comte a voté une motion contre le projet de F1.

Affaires Sociales : Monsieur Tony SALVAGGIO indique qu'il va présenter lors de la prochaine réunion de la Commission Affaires Sociales l'opération '« EPIDE\* »' (*\*La mission de l'EPIDE est d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, âgés entre 18 et 22 ans, en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global*)

La séance est levée à 22h15

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 3 NOVEMBRE 2008 A 21 H 00.

Fait à PONTCARRE, le 13 Octobre 2008  
Le Président,

Mireille MUNCH